# FICHE SIGNALÉTIQUE



## 1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit Cleanse-A-Dent Autres moyens d'identification Pas disponible

Nettoyant pour prothèses dentaires Usage recommandé

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

**Fabricant** maxill Inc. 80 Elm Street

St. Thomas, ON N5R 6C8 CA

Téléphone 519-631-7370 Télécopie : 519-631-3388 L'adresse web: maxill.com CHEMTEL 1-800-255-3924

CHEMTEL (Intervention en cas d'urgence) +01-813-248-0585

Fournisseur Voir ci-dessus 1-888-226-8832 CANUTEC

# 2. Identification des risques

**Dangers physiques** Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 Dangers pour la santé Toxicité pour certains organes cibles -Catégorie 2

expositions répétées

**Dangers environnementaux** Non classé. Non classé

Risques défini pour SIMDUT 2015

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Avertissement

Provoque une sévère irritation des yeux. Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Conseil de prudence

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Prévention

Se laver soigneusement après manipulation.

Porter une protection oculaire/faciale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs Intervention

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis

médical/Consulter un médecin.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation Élimination

locale/régionale/nationale/internationale.

SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

(DSNCA)

Aucuns connus.

SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés

ailleurs (DPNCA)

Aucuns connus.

Danger(s) non classé(s)

ailleurs (DNCA)

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Aucune

MP-REF-61500SF Page: 1 of 8 Rév.1: 2022-01-21

## 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

#### Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%	
Alcools éthoxylés en C7-C21		68991-48-0	4.5	
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium		64-02-8	1.17	

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4	_				
4.	Prei	miei	S S	วเทร	

Inhalation En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de

l'attention médicale.

Peau Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs Yeux

> minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter

un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément,

incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Consulter un médecin si des

Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et

symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement

une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Symptômes de patient de festin.

spécial, si nécessaire

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## 5. Mesures de lutte contre le feu

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction appropriés

Informations générales

Méthodes d'extinction inappropriées

Risques spécifiques provenant

des produits chimiques

spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Pas disponible.

Pas disponible.

Équipements de protection

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Lutte contre l'incendie / instructions

Méthodes particulières

d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux Produits dangereux résultant Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

de la combustion

Aucun(e) connu(e).

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient, Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

MP-REF-61500SF Page: 2 of 8 Rév.1: 2022-01-21 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact de ce produit avec les yeux.

Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Veiller à une ventilation adéquate.

Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche.

Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

Conserver hors de la portée des enfants.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

**Limites d'exposition** 

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie

S'assurer une ventilation adéquate.

appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Confirmer d'abord avec un

fournisseur connu.

Autre Conformément aux directives de votre employeur.

**Protection respiratoire** 

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de

NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection

respiratoire (Z88.2).

**Dangers thermiques** 

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas

manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Liquide **Aspect** État physique Liquide. Forme Liquide. Couleur Ocre

Alcool éthoxylé Odeur Seuil de l'odeur Pas disponible.

Point de fusion et point de

congélation

Pas disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Pas disponible.

Point d'écoulement Pas disponible. Densité Pas disponible.

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Pas disponible.

Point d'éclair Pas disponible. Pas disponible. Vitesse d'évaporation Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

MP-REF-61500SF Page: 3 of 8 Rév.1: 2022-01-21 Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Pas disponible. Tension de vapeur Densité de vapeur Pas disponible. Pas disponible. Densité relative Solubilité Pas disponible. **Température** Pas disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Pas disponible. Pas disponible. Viscosité

**Autres informations** 

Non explosif. Propriétés explosives Propriétés comburantes Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.

Risque de réactions

dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique Conditions à éviter Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Non disponible.

#### 11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Inhalation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée par inhalation.

Peau On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.

Provoque une sévère irritation des yeux. Yeux

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un

larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. physiques, chimiques et

toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Alcools éthoxylés en C7-C21 (CAS 68991-48-0)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin > 2000 mg/kg

Inhalation

CL50 Pas disponible

Orale

**DL50** Rat 1410 mg/kg

MP-REF-61500SF Page: 4 of 8 Rév.1: 2022-01-21 Composants Résultats d'épreuves **Espèces** 

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (CAS 64-02-8)

Aiguë

Cutané

DL50 Pas disponible

Inhalation

CL50 Pas disponible

Orale

DL50 Rat > 2000 mg/kg, HSDB

> 3200 mg/kg, ECHA 2700 mg/kg, ECHA 2581 mg/kg, ECHA 2150 mg/kg, ECHA 1913 mg/kg, ECHA 1780 mg/kg, ECHA 1700 mg/kg, ECHA 1658 mg/kg, LOLI

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Pas disponible. Minutes d'exposition Indice d'érythème Pas disponible. Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Valeur de l'opacité de la

cornée

Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris Pas disponible. Valeur des rougeurs de la

conjonctive

Pas disponible.

Valeur d'un œdème de la

conjonctive

Pas disponible.

Jours de récupération Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS 1310-73-2)

Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Voir ci-dessous.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Tératogénicité Pas disponible. Non classé. Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

MP-REF-61500SF Page: 5 of 8 Rév.1: 2022-01-21 Données écotoxicologiques

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (CAS 64-02-8)

Algues CE50 Algues 1.01 mg/L, 72 heures

Aquatique

Crustacés CE50 Puce d'eau (daphnia magna) 610 mg/L, 24 heures
Poisson CL50 Perche-soleil bleue (Lepomis 472 - 500 mg/L, 96 heures

macrochirus)

macrochirus)

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Mobilité générale Pas disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux Détruire conformément à

d'élimination toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce

produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

**Emballages contaminés**Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:

Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### 15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

whmis2015 Exemptions Contrôlée

**Réglementations Fédérales** Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la

des Etats-Unis communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR

1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS 1310-73-2) Inscri

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

MP-REF-61500SF Page: 6 of 8 Rév.1: 2022-01-21

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Danger immédiat - Oui Catégories de danger

Risque différé - Non Danger d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très

dangereuse

Non Non

SARA 311/312 Produit

chimique dangereux

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

#### Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation

Voir ci-dessous

des états

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS 1310-73-2) Inscrit

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS 1310-73-2)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS 1310-73-2) Inscrit.

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance** 

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS 1310-73-2) Inscrit

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey - Substance : Matière répertoriée

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS 1310-73-2)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (CAS Inscrit

64-02-8)

**HYDROXYDE DE SODIUM (CAS 1310-73-2)** 

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts - liste des substances

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS 1310-73-2)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and **Community Right-to-Know Act)** 

Inscrit.

Non réglementé.

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS 1310-73-2)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS 1310-73-2)

## États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques): Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérogène ou agent toxique pour la reproduction.

#### Inventaires

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)\* Canada Liste intérieure des substances (LIS) Oui Canada Liste extérieure des substances (LES) Non États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui réglementant les substances toxiques)

MP-REF-61500SF Page: 7 of 8 Rév.1: 2022-01-21

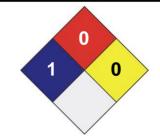
<sup>\*</sup>La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Clause d'exonération de responsabilité





L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

2022-01-21

Version n°

02

Date en viqueur

2022-01-21

**Autres informations** 

Date de publication

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la

première page de ce document.